



**COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION**

SECRETARIAT PERMANENT

RAPPORT DE LA 26^e SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE COORDINATION DE LA CSRFP

**du 19 au 22 août 2014 - Hôtel « Les Résidences Mamoune »
Dakar, République du Sénégal**

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Vingt-sixième Session Extraordinaire du Comité de Coordination de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRП) s'est tenue à Dakar, République du Sénégal, du 19 au 22 août 2014. Y ont pris part tous les Etats membres sauf la Sierra Leone et la Gambie empêchées. Ont également participé, des représentants du Partenariat Régional de conservation de la zone Côtière et Marine (PRCM), du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et de l'Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée Bissau (AGC). La liste des participants est jointe en annexe 1.
2. Dans son mot de bienvenue, le Secrétaire Permanent par intérim de la CSRП, Madame Marième Diagne Talla, s'est réjoui de la tenue de cette session et a remercié les participants particulièrement les délégations des Etats membres qui ont bien voulu prendre part à cette importante session extraordinaire et ce, malgré leurs calendriers chargés. Cette session sera l'objet d'examen des quatre thématiques inscrites dans l'ordre du jour qui feront l'objet d'examen et de validation. Avant de souhaiter plein succès aux travaux de la présente session, elle a tenu à dédier une mention spéciale au PRCM pour son soutien apprécié à de l'institution qu'elle dirige, la CSRП.
3. Monsieur Camille J. P. Manel, au nom du Ministre des Pêches et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal, a souhaité la bienvenue aux participants. Malgré l'agenda de travail assez chargé de la réunion, il a émis le souhait que cela ne soit pas une contrainte pour les participants d'apprécier leur séjour au Sénégal et ils peuvent considérer qu'ils sont chez eux. Il a enfin souhaité un plein succès aux travaux de la 26^e Session extraordinaire du Comité de Coordination.
4. Dans son discours d'ouverture, le Président du Comité de coordination, Monsieur Hassimiou Tall, a salué la présence à cette session des Etats membres et des partenaires dont la participation montre l'importance accordée à la coopération sous-régionale.

Monsieur Tall a rappelé que cette session a pour objectif la mise en œuvre des Décisions de la 16^e Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres (27-28 Mars 2014) à Dakar, et que les points inscrits à l'ordre du jour représentent les priorités actuelles de la CSRП à savoir : 1) la préparation de la présentation de l'Exposé oral de la CSRП au Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) à Hambourg; 2) la pêche INN; 3) la pêche artisanale et; 4) l'examen des textes de la CSRП pour formuler les modifications à soumettre à la Conférence des Ministres.

Monsieur Tall a fait appel à un sursaut individuel et collectif pour mettre fin à la crise institutionnelle que vit la CSRП depuis plus d'un an, et qui a plusieurs conséquences néfastes, notamment sur le plan financier, l'image perçue par les bailleurs, et le climat interne. Au nom du Comité de Coordination et du Président de la Conférence des Ministres, Monsieur Tall a remercié le Directeur de l'Unité de Coordination du PRCM pour son appui financier et technique, les Autorités sénégalaises qui ont réservé un accueil chaleureux aux délégations, et l'équipe

du Secrétariat Permanent pour sa disponibilité chaque fois que de besoin. Il a enfin déclaré ouverte la 26^e Session extraordinaire du Comité de Coordination de la CSRP.

PRESENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

5. A l'examen du projet d'ordre du jour, la Mauritanie a proposé le report de l'examen du 4^e point relatif à la révision des textes de la CSRP. Elle a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'une session extraordinaire du Comité de coordination dédiée à cette question. Un courrier officiel du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime de la Mauritanie a été adressé au Secrétaire Permanent p.i. de la CSRP sur cette question. Après les réactions des pays sur ce point et les discussions et échanges, il a été convenu d'alléger l'ordre du jour en limitant les discussions sur le point 4 à l'élaboration d'une feuille de route assortie de tous les points d'éclairage dans le but d'enclencher les travaux dans les Etats membres. L'ordre du jour tel qu'amendé a été adopté et figure en annexe 2.
6. La Guinée Bissau et la Mauritanie ont été désignées Rapporteurs de la présente session. Elles ont été assistées par l'équipe du Secrétariat Permanent.

PRESENTATION DU PROJET D'EXPOSE ORAL DE LA CSRP

7. Madame Diénaba Bèye Traoré, Chef du Département Harmonisation des Législations et des Politiques des Pêches (DHLP), a rappelé le processus de saisine du Tribunal International sur le Droit de la Mer. Elle a expliqué les constats de la CSRP qui l'ont amenée à saisir le Tribunal notamment l'ampleur de la pêche INN, l'évolution du contexte juridique international en particulier la nécessité de mieux comprendre les droits et obligations de l'Etat du pavillon en cas de pêche INN et les responsabilités de l'Etat côtier pour une gestion durable des stocks partagés. Elle a ensuite indiqué que la CSRP a révisé, en 2012, la Convention CMA qui ne répondait plus aux critères internationaux. Cette convention a donné aujourd'hui l'opportunité, à travers son article 33, de la saisine du Tribunal. A cet égard, des exposés écrits ont été élaborés par la CSRP à la demande du TIDM.

Par la suite, le Chef du DHLP a présenté le document de l'exposé oral qui a été examiné en détail par les participants. Les discussions ont porté notamment sur :

1. Le titre de l'exposé : Une proposition de titre a été retenue: « Contribution à la lutte contre la pêche INN » ;
2. L'intervention du Président en exercice : Il a été recommandé que le Président intervienne uniquement au nom des Etats membres de la CSRP ;
3. La question de l'expert en ressources pélagiques : Il a été retenu que le travail continue avec Mr Papa Kebe, co-agent ;

4. La question du temps de parole : il a été confirmé que la CSRP disposera d'un temps de parole de 2h30mn durant la phase orale à Hambourg, République d'Allemagne.

L'exposé oral a été validé sous réserve de renforcer la partie du document sur les pêcheries pelagiques, objet de la question numéro 4. A cet effet, il a été recommandé à l'expert (co-agent) de se rapprocher du Secrétariat Permanent pour recueillir des informations additionnelles qui permettront de finaliser le document.

PRESENTATION DU DOCUMENT SUR LA PECHE ARTISANALE

8. Dr. Hamady Diop, Chef de Département Recherche et Systèmes d'Information (DRSI), a présenté l'esquisse de programme sur la pêche artisanale. Il a rappelé le contexte mondial dans lequel la pêche artisanale évolue, les efforts de la communauté internationale de développer des instruments pour encadrer et appuyer le secteur, l'intérêt de la sous région CSRP d'appuyer la gestion durable de ce segment de leurs pêcheries, les décisions de la Conférence des Ministres de développer un programme au bénéfice des Etats membres. Dr. Diop a ensuite, rappelé les différentes étapes qui ont permis de développer ce document (Etudes sur le bilan rétrospectif des interventions sur la pêche artisanale, étude de l'état de l'art sur la cogestion, atelier pêche artisanale, etc.).

A la suite de la présentation, les discussions ont porté sur :

1. la maîtrise des capacités de la pêche artisanale ;
2. la formation et la professionnalisation de l'activité ;
3. le développement de programmes de recherche conjoints ;
4. la mise en œuvre de la Convention CMA ;
5. la sécurité en mer ;
6. la sensibilisation et la vulgarisation ;
7. la pêche INN associée à la pêche artisanale ;
8. le titre du document dont la proposition suivante est faite: « Note conceptuelle d'un programme d'appui à la pêche artisanale durable dans l'espace de la CSRP » ;
9. la diversification des partenaires techniques et financiers;
10. l'opportunité de solliciter la coopération japonaise pour un appui (mise à disposition de la CSRP d'une expertise) ;
11. l'appui aux initiatives de bonne gouvernance ;
12. l'appui aux initiatives de cogestion dans les AMP ;
13. la chaine de valeur et les questions de genre ;
14. la cohérence des politiques ;
15. la recherche ;
16. la communication et vulgarisation ;
17. le renforcement des capacités.

Le Comité de coordination a, par la suite, validé le projet de document sous réserve des amendements apportés. Le Comité de coordination a ensuite

recommandé que le projet de document revu soit envoyé aux Etats membres pour commentaires avec un délai de réaction fixé à deux semaines après envoi.

Le comité de coordination a été informé des démarches entamées auprès de la JICA en vue de la mise à disposition auprès de la CSRP d'une expertise pour appuyer l'élaboration de projets sur la pêche artisanale dans les Etats membres et à l'échelle sous-régionale.

En raison des exigences de la JICA, le Comité de coordination a recommandé au Secrétaire Permanent p.i. de saisir le Président en Exercice de la Conférence des Ministres pour qu'il demande à son homologue, Son Excellence Monsieur le Ministre en charge des pêches du Sénégal à soumettre la requête auprès de la JICA au nom des Etats membres de la CSRP.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE SCS DE LA CSRP POUR LA LUTTE CONTRE LA PECHE INN

Commandant Babacar Ba, Chef du Département Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des Pêches (DSCSA), a fait une présentation de la stratégie sous régionale SCS de la CSRP dont les points saillants ont porté, entre autres, sur :

1. les menaces de la pêche INN dans la sous-région ;
2. les pertes économiques induites ;
3. une évaluation comparative des moyens SCS dans la région ;
4. les efforts réalisés par les organes de la CSRP et les Etats membres;
5. les objectifs stratégiques pour éradiquer le fléau ;
6. des actions stratégiques.

A la suite de la présentation, les discussions ont porté sur :

1. la reformulation du titre du document pour mieux refléter les aspects de suivi contrôle et surveillance ;
2. la question de la coopération Lux-Dev relative à la couverture partielle des Etats membres de la CSRP dans le cadre du document de projet AFR021 ;
3. le projet de document de pérennisation des moyens de financement des activités SCS ;
4. le projet de Convention SCS ;
5. la surveillance en haute mer et celle de la pêche artisanale ;
6. la sécurité en mer ;
7. le renforcement des moyens de surveillance navals et aériens ;
8. l'installation de système VMS en Guinée Bissau ;
9. la collecte des données ;
10. le registre national et sous-régional des navires de pêche ;
11. la coopération bilatérale en matière de surveillance ;
12. les liens entre le projet de stratégie SCS de la CSRP et les instruments internationaux tel que PAI- INN de la FAO ;
13. l'appui aux Etats membres à l'élaboration et/ou opérationnalisation des plans nationaux de lutte contre la pêche INN.

Le Comité de coordination recommande:

1. de réviser le titre et de cadrer le document avec les trois composantes du SCS afin de mieux intégrer les préoccupations liées au suivi et à l'aménagement ;
2. de poursuivre les discussions avec Lux-Dev en vue de convaincre ce partenaire sur l'intérêt d'élargir le projet à l'ensemble des Etats membres de la CSRP ;
3. d'introduire l'idée d'une "étude économique" à développer dans le cadre d'un autre projet.

Le Comité de coordination a validé le projet de stratégie SCS de la CSRP sous réserve de la prise en compte des recommandations ci-dessus. Le projet de document revu devra être envoyé aux Etats membres pour recueillir leurs observations dans un délai de deux semaines.

Le document finalisé par le Secrétariat Permanent, sera adopté par les membres de la Conférence des Ministres par échange de courrier.

PROCEDURE D'EXAMEN DES TEXTES DE LA CSRP

Après discussions et échanges, le Comité de coordination a proposé la feuille de route suivante :

1. la mise à disposition aux Etats membres par le Secrétariat Permanent d'un fonds documentaire composé notamment de :
 - a. la Convention de 1985 telle qu'amendée en 1993;
 - b. la Lettre de politique de développement, d'orientation et de gestion des ressources humaines ;
 - c. le Règlement intérieur ;
 - d. le Statut du personnel ;
 - e. le Rapport de l'audit institutionnel et financier de 2007;
 - f. le plan d'actions stratégiques 2002-2010 ;
 - g. le plan stratégique 2011-2015 ;
 - h. l'Organigramme ;
 - i. le règlement financier.
2. Le diagnostic et examen des textes par les comités nationaux mis en place par les Etats membres en vue de :
 - a. Etudier la conformité des textes d'application avec les textes constitutifs de la CSRP ;
 - b. Faire des propositions d'amélioration et d'adaptation de ces textes au regard du contexte régional et international évolutif du secteur de la pêche ;
 - c. Formuler, dans un délai de quatre (4) mois, des propositions qui seront compilées par le Secrétariat Permanent. Ce dernier dispose d'un délai de deux mois pour produire un document de synthèse. En vue de la révision de la Convention et de ses textes d'application, le document de synthèse sera examiné par le Comité de coordination élargi aux juristes des Etats membres et toute autre personne dont l'expertise pourrait être nécessaire.

9. Par ailleurs, le Comité de Coordination recommande que la procédure de révision des textes soit dissociée du processus en cours de nomination du Secrétaire Permanent de la CSRP.

ADOPTION DU RAPPORT

10. Le rapport a été adopté par tous les Etats membres présents. Il sera traduit en anglais et transmis à ces derniers.

CEREMONIE DE CLOTURE DE LA SESSION

11. Le Comité de Coordination a remercié le PRCM pour son appui technique et financier en faveur de l'organisation de cette présente Session. Les remerciements sont également adressés au Gouvernement du Sénégal pour l'accueil réservé à ses membres et les conditions de travail offertes aux participants.
12. Le Président du Comité de Coordination a félicité et remercié l'ensemble des participants avant de déclarer close la 26^e Session Extraordinaire du Comité de Coordination de la CSRP.

Fait à Dakar, le 22 août 2014

LE COMITE DE COORDINATION

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

1- ETATS MEMBRES

CABO-VERDE

Mr Juvino Mendes VIEIRA

Directeur Général des Ressources Marines
Secrétariat d'Etat aux Ressources Marines
Ministère des Infrastructures et de l'Economie
Maritime. B.P. : 206 – Plateau - Praia
Tel: + 238 2613758
Cell. : 238 9956637
Fax : +238 2613758
E-mail : juvino.vieira@dgpescas.gov.cv

GUINEE

Mr Hassimiou TALL

Directeur National de la Pêche maritime
BP: 307 Conakry
Port : 224 622 09 58 93
Tel: +224 657969855
Email : tallhassimiou@yahoo.fr

GUINEE BISSAU

Mr Sebastiao PEREIRA

Directeur Général de la Pêche Industrielle
Secrétariat d'Etat des Pêches et de l'Economie
Maritime. C.P.102, Bissau
Cell. : + 245. 664 40 28 / 580 47 91
Email : sebastiaopereira63@gmail.com

Mr. Adilson Dywyna DJABULA

Conseiller Juridique du Secrétaire d'Etat des
Pêches et de l'Economie Maritime. Avenue Amilcar
Cabral . C.P : 102 /Bissau
Tél : +245 320 69 50
Cell. : +245 697 21 67 / 530 69 61
Email : dywynadjabula@gmail.com

Mr Mussa MANE

Coordinateur de FISCAP
Secrétariat d'Etat des Pêches et de l'Economie
Maritime. C.P 102 Bissau
Cell. : +245 6663737/ 5911060
Email : mussamane@hotmail.com /
mane67mane@gmail.com

Mr Gualdino Afonso TE

Directeur de la Pêche Artisanale

Secrétariat d'Etat des Pêches et de l'Economie
Maritime

C.P.102, Bissau

Cell. : + 245 531 30 30

Email : gualdinoafonsote@hotmail.com

MAURITANIE

Mme Azza CHEIKH JIDDOU

Directrice de l'Aménagement des Ressources et de
l'Océanographie (D.A.R.O.)
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
BP: 137 – Nouakchott
Cell : +222 224 210 07
Tél./Fax : +222 45 25 31 46
Email : azzajiddou@yahoo.fr

Mr Mahfoud Ould Taleb Sidi

Directeur Adjoint de l'IMROP
BP : 22 Cansado, Nouadhibou
Tél : +222 45 74 5124
Mobile : (222)22421006
Fax : +222 45574581
Email : mahfoudht@yahoo.fr

Mr Sid'Ahmed Bechir

Commandant Adjoint Garde des Côtes
Mauritaniennes. BP : 260, Nouadhibou
Tél : +222 22 37 14 18
E-mail : ssoumbara@ymail.com

SENEGAL

Mr Camille Jean Pierre MANEL

Directeur des Pêches Maritimes
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
1, Rue Joris, Place du Tirailleur. B.P 289 - Dakar
Tél. : +221 33 823 01 37-
Cell.: +221 77 533 38 58 /
Fax : +221 33 821 47 58
Email : cjpmanel@gmail.com

Capitaine de Vaisseau Cheikh SARR

Directeur de la Protection et de la Surveillance des
Pêches – Ministère de la Pêche et de l'Economie
Maritime, Fenêtres Mermoz – Corniche Ouest
BP 3656 Dakar- Sénégal
Tél +221 33 860 28 80 - Fax 33 860 31 19
Cell: +221 777409570 / 776366117
Email : sarrcheikh01@hotmail.com

2-PARTENAIRES / INVITES

Mr Ahmed SENHOURY

Directeur de l'Unité de Mobilisation et de
Coordination du Partenariat Régional pour la
Conservation de la zone Côtière et Marine en
Afrique de l'Ouest S/C UICN;
Complexe Sicap Point-E, immeuble A, 2^e étage
Tél : +221 77 476 67 75

Email: Ahmed.senhoury@iucn.org

Mr Racine KANE

Chef de Mission UICN Sénégal
Complexe Sicap Point-E, immeuble A, 2^e étage
Avenue Cheikh A. Diop
B.P.: 3215 Dakar
Cell. : 221 77 569 07 62

Email: racine.kane@iucn.org

Mr Baidy DIENE

Secrétaire Général Adjoint
Agence de Gestion et de Coopération
Sénégal/Guinée Bissau (AGC)
122, Avenue André Peytavin
B.P. : 11190 Dakar
Tel. +221 33 849 13 49
Cell. : +221 77 637 61 71
Fax: +221 33 821 07 02

Email: baidy.agc@orange.sn

3-SECRETARIAT PERMANENT

Commission Sous-Régionale des Pêches

Villa n°4430 Karack, Rue KA-38
BP 25485 Dakar – Fann /SENEGAL
Tél: +221 33864 04 75
Fax: +221 33864 04 77

Email: spcsrp@spcsrp.org

Mme Marième DIAGNE TALLA

Secrétaire Permanent par intérim
Cell. : +221 77 270 08 86

Email: spcsrp@spcsrp.org
masodiagne@yahoo.fr

Mme Diénaba BEYE TRAORE

Chef du Département « Harmonisation
Politiques et Législations » -DHPL
Cell. : +221 77 413 71 23

Email: dienaba.beye@spcsrp.org

Mr Papa KEBE

Consultant
Villa 288 SIPRES 2
B.P./ 45828 Dakar-Fann
Cell. : +221 77 565 02 87

Email: papa.amary@gmail.com

Me Aboubacar FALL

FALL & Co Law Offices

Villa 5031 Liberté 4
B.P. : 17295Dakar-Liberté
Tel. +221 77 184 65 45

E-mail: fall_aboubacar@yahoo.fr

Mr Makane Diouf NDIAYE

Expert SCS - Consultant
Dakar

Tél. : 221 77 648 20 82

Email: makandn@yahoo.fr

Mr Duncan CURRIE

WWF / Adviser
6 md Plenart Mord
Christ Church
Nouvelle Zealand
+64 21 632 335

E-mail: duncanc@globelan.com/
duncanejcurrie@gmail.com

Dr. Hamady DIOP

Chef du Département « Recherche & Systèmes
d'Information » -DRSI
Cell. :+221 77 722 37 23

Email: hamady.diop@spcsrp.org

Cdt. Babacar BA

Chef du Département « Suivi Contrôle Surveillance et
Aménagement » - DSCSA
Cell. : 221 77 649 39 88

Email: babacar.ba@spcsrp.org

Mr. Ibrahima Salif SYLLA

Chargé de Programmes
Département « Suivi Contrôle Surveillance et
Aménagement » - DSCSA
Tél.: +220 7196835

Email: ibrahima.sylla@spcsrp.org

Dr. Demba Yeum KANE

Coordonnateur du Projet Régional
des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)

Tel : +221 338258863

Port. +221 332 13 88

Email: demba.kane@spcsrp.org

Dr. Mika Samba DIOP

Chargé de Programme

Cell. : +221 77 644 82 18

Fax : +221 33 824 10 07

Email: mika.diop@spcsrp.org

Mr. Mouhamadou Makhtar SECK

Chef des Services « Financier & Comptable »

Cell. : +221 76 663 63 60

Email: mouhamadou.seck@spcsrp.org

Mlle Mame Fatou TOURE

Chef du Service « Communication & Relations
publiques » - SCRP

Cell. : +221 77 371 65 38

Email: mamefatou.toure@spcsrp.org

Mme Yacine DIOP

Chargée des Ressources Humaines

Port. +221 77 647 72 13

Email: yacine.diop@spcsrp.org

Mr. Abdou Khadir DIAKHATE

Assistant de Programme

Département « Harmonisation

Politiques, et Législations » -DHPL

Cell. : +221 77 613 09 34

Email: abdoukhadir.diakhate@spcsrp.org

Mme Marie Madeleine GOMEZ

Assistante de Programme

Département « Recherche et Systèmes

d'Information » - DRSI

Cell. : +221 77 563 30 85

Email: mariemadeleine.gomez@spcsrp.org

Mme Ouleymatou Soko SOW

Assistante du Secrétaire Permanent

Cell. : +221 77 642 00 41 / 70 330 92 95

Email: [spcsrcp@spcsrp.org](mailto:spcsrp@spcsrp.org)

Mme Toussainte A. G. BOISSY

Secrétaire /Standardiste

Port +221 77 647 05 97

Email: toussainte.boissy@spcsrp.org

4- INTERPRETES

Mme Fatimata TALL DIEYE

Interprète Freelance

192 Avenue Lamine Guèye

Tél.: +221 33 822 07 13 / 18

Fax: +221 33 822 48 74

Cell : +221 77 639 31 92

Email: diamitall2002@yahoo.fr

ANNEXE II : ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

lundi 18 août 2014

Arrivée des Experts (hébergement dans les hôtels)

Mardi 19 août 2014

- 08h30 -09h00 Enregistrement des participants et invités
- 09h00 -10h00 **Cérémonie d'ouverture**
- Mot de bienvenue du Secrétaire Permanent par intérim
 - Allocution d'ouverture du Président du Comité de Coordination
- 10h00-10h30 **Pause-café**
- 10h30-10h45 Présentation et adoption du projet d'ordre du jour et de calendrier de travail et désignation du Rapporteur
- 10h45-11h30 Présentation du projet d'Exposé oral de la CSRP (DHLP/CSRP)
- 11h30-13h00 Discussions générales
- 13h00-14h30 **Pause-déjeuner**
- 14h30 -17h30 Discussions en détail du projet d'Exposé écrit de la CSRP (suite)
(Une pause-café sera servie entre 16h00 et 16h15)
- 17h30-17h45 Clôture de la première journée

Mercredi 20 août 2014

- 09h00-13h30 Poursuite Discussions en détail du projet d'Exposé écrit de la CSRP et synthèse par le Président
(Une pause-café sera servie entre 10h30 et 10h45)
- 13h30-14h30 **Pause-déjeuner**
- 14h30-16h00 Présentation du document sur la Pêche artisanale
- 16h00-17h30 Discussions et validation
(Une pause-café sera servie entre 16h00 et 16h15)
- 17h30-17h45 Clôture de la deuxième journée

Jeudi 21 août 2014

- 09h30 -10h30 Présentation de la stratégie SCS de la CSRP pour la lutte contre la pêche INN
- 10h30-10h45 **Pause-café**
- 10h45-13h00 Discussions et validation
- 13h00-14h30 **Pause-déjeuner**
- 14h30-16h00 Procédure d'examen des textes de la CSRP tel que recommandé par la 16^{ème} session extraordinaire de la Conférence des Ministres
- 16h00-17h30 Poursuite de la procédure d'examen des textes

(Une pause-café sera servie entre 16h00 et 16h15)

17h30-17h45 Clôture de la troisième journée

vendredi 22 août 2014

09h00-13h30 Poursuite de la procédure d'examen des textes

(Une pause-café sera servie entre 10h30 et 10h45)

13h30-14h30 **Pause-déjeuner**

14h30-16h00 Synthèse des travaux par le Président

16h00-17h30 Finalisation et adoption du rapport de la réunion

(Une pause-café sera servie entre 16h00 et 16h15)

17h30-17h45 Clôture de la réunion du Comité de coordination (par le Président)